

## DÉCISION DE LA PRESIDENTE

**SIGNATURE DE LA PROPOSITION FINANCIÈRE DE CONSONANCEWEB POUR LA  
MAINTENANCE ET L'HÉBERGEMENT DU LOGICIEL ALOA COMMERCE ALLANT DU  
01/07/2026 AU 30/06/2030.**

La Présidente de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

**VU** l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,  
**VU** l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,  
**VU** la délibération du conseil communautaire n° 54-2026 en date du 14 avril 2026 portant délégation à la Présidente ;

**CONSIDÉRANT** que la maintenance et l'hébergement du logiciel Aloa Commerce est essentielle au bon fonctionnement de l'office de tourisme Pont-Audemer Val de Risle.

**CONSIDÉRANT** que la maintenance ne peut-être qu'assurée par le prestataire ayant fournit et installé le logiciel.

**La Présidente décide** de signer la proposition financière de la société CONSONANCEWEB, 19 rue Fernand Delmas, 19100 BRIVE-La-Gaillarde, d'un montant de 420 € HT, soit 504 € TTC par an pour la maintenance du logiciel Aloa Commerce allant du 01/07/2026 au 30/06/2030.

Fait à Pont-Audemer, le 23 juillet 2026

Pour la Présidente et par délégation, le 3ème Vice-Président en charge de l'environnement, de l'assainissement, de l'eau et de la GEMAPI

Philippe MARIE

*CP.*

